

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 24 JUN 2010

- **Séance du 24 juin 2010** Nombre de membres en exercice : 19
- **Date de la convocation 18 juin 2010** Nombre de votants : 18
- **Date d'affichage de la convocation 18 juin 2010** Nombre de procurations :

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le dix huit juin deux mille dix, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.

Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, GUIOCHON Rémy, BONNIN Stéphane, BARBOT Patrice, Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER, BAZIREAU Jean-Jacques, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle, LAURENT Max, POUGET Renaud, SABOURIN Hervé

Absent(s) excusé(s): MARCHAND Bruno,

Secrétaire de séance : AMICEL Pascal, Conseiller municipal

1. Approbation du procès verbal du 20 mai 2010

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. Choix des entreprises pour les travaux de la toiture de l'école

Monsieur Alain Fort donne la parole à Monsieur Stéphane Bonnin, adjoint chargé de l'urbanisme et du patrimoine communal, pour présenter les offres des entreprises ouvertes le 22 juin 2010 par la commission d'appels d'offres en présence du maître d'œuvre, Monsieur Frédéric VIGNIER architecte D.P.L.G.

ENTREPRISES	OFFRE NON VERIFIEE HT €	OFFRE VERIFIEE HT €	OBSERVATIONS SUR LES OFFRES	documents candidature et Administratif	variante libre	Attestation de visite	% estimation	TABLEAU DE PONDERATION				NOTE TOTALE	Classement
								1	2				
								70	10a	10b	10c	100	
SARL APC	64 450,50	64 450,50	REGULIERE	X	NON	OUI	-17,38	54,88	7	7	7	75,88	1
SARL LLS	64 022,02	64 022,02	REGULIERE	X	NON	OUI	-17,92	55,25	10	10	0	75,25	0
Couvertures LOPEZ	50 538,22	50 538,22	REGULIERE	X	NON	OUI	-35,20	70	10	10	0	90	0

Après étude des propositions, la commission propose de retenir la SARL Artisan Plaine de Courance, pour un montant de 64 450,50 € (soixante quatre mil quatre cent cinquante euros cinquante cents).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient l'offre de la **SARL Artisan Plaine de Courance pour un montant de travaux de 64 450,50 € TTC** (soixante quatre mille quatre cent cinquante euros cinquante cents).

3. Emprunt pour la réfection de la toiture de l'école, étude des offres

Monsieur Rémy GUIOCHON, adjoint en charge des finances, rappel qu'il a été prévu au budget primitif 2010 de contracter un emprunt de 92 000 € (quatre vingt douze mille euros) pour financer les travaux de réfection de la toiture de l'école primaire, ainsi que le marché de maîtrise d'œuvre avec Monsieur VIGNIER.

Des offres ont été demandées à trois banques différentes, à savoir :

- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Épargne
- Le Crédit Mutuel

Deux propositions, du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne, ont été reçues et étudiées.

Monsieur GUIOCHON présente deux sortes de remboursements d'emprunt : « échéance entière » ou « échéance brisée ».

AMORTISSEMENT SUR 15 ANS

	CREDIT AGRICOLE			CAISSE EPARGNE		
	Taux	Échéance	Coût global	Taux	Échéance	Coût global
Trimestriel	3,60	2 380,71	142 842,57	3,25	2 323,67	139 420,20
Semestriel	nc	nc	nc	3,27	4 668,44	140 053,20
Annuel	3,85	9 790,03	146 850,49	3,29	9 408,68	141 130,20
Frais dossier			50,00			100,00

AMORTISSEMENT SUR 14 ANS et n MOIS

	CREDIT AGRICOLE			CAISSE EPARGNE		
	Taux	Échéance	Coût global	Taux	Échéance	Coût global
Annuel	3,85	9 517,83	142 767,39	3,29	9 258,84	138 882,60
Durée	14 ans et 3 mois			14 ans et 6 mois		
Réalisation		15/07/2010			15/09/2010	
1ère échéance		15/10/2010			15/03/2011	
Frais dossier			50,00			100,00

Après étude de ces tableaux, Monsieur GUIOCHON met en avant que le plus avantageux pour la commune serait l'échéance brisée pour une durée de 14 ans et 6 mois en collaboration avec la Caisse d'épargne.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition **de prêt de 92 000 € (quatre vingt douze mille euros) auprès de la Caisse d'Épargne avec une échéance brisée pour une durée de 14 ans et 6 mois, taux 3,29%, montant de l'échéance 9 258,84 €, coût total 138 882,60 €**. La date de versement du prêt sera le 15 août 2010 et la première échéance sera prélevée le 15 mars 2011.

4. Aménagement de la rue de l'infirmerie

M. le maire informe les membres du conseil que les travaux d'aménagement de sécurité définitif rue de l'infirmerie commenceront le 28 juin pour une durée de quinze jours.

Suite au plan de référence, la mise en place de îlots est prévue aussi route de la Chauvinière afin de rétrécir la voie et créer un passage alterné.

5. Achat de terrains

M. TAPIN souhaite vendre à la municipalité deux parcelles de terrain situées rue des écoles, à côté du skatepark, cadastrées ZH168 et ZH197 d'une surface totale de 474 m2 pour la somme de 2000€. Les frais d'actes notariés seraient à la charge de la commune.

Si cette vente se faisait, ces terrains appartiendraient alors au domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil acceptent l'acquisition des ces deux parcelles pour la somme de 2 000€ (deux mille euros), sachant que les frais de notaire seront à la charge de la commune, et autorise le maire à signer tous les documents et actes notariés nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

6. Travaux SIVOM

M. le maire informe l'assemblée qu'il a reçu des devis du SIVOM, suite à des demandes de la commission aménagement et voirie, pour différents travaux à réaliser sur la commune.

Ces devis concernent :

- Les peintures au sol sur l'ensemble du territoire communal pour 1227€ TTC
- Le marquage au sol sur le parking du stade pour 195€90 TTC
- La création d'une nouvelle surface d'inhumation en vue d'emplacements supplémentaires dans le nouveau cimetière pour 883,79€ TTC
- Le nivelage de remblais en bordure des communaux pour 312€80 TTC
- La pose d'une grille avaloir rue de la Douve pour 179€21 TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal valide les devis et autorise le maire à faire exécuter les travaux.

7. Décision modificative n° 2 – Signalétique

En raison d'achat de panneaux de signalisation routière pour la réalisation des travaux sur la commune, et non chiffrés lors du vote du budget primitif, le maire demande aux membres du conseil d'accepter la décision modificative suivante :

DM N° 2 – CRÉDITS A OUVRIR				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
21	21578	224	signalétique	+ 800 €
DM N° 2 – CRÉDITS A RÉDUIRE				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
23	2315	214	Opérations de voirie	- 800 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil accepte cette décision modificative.

8. Rapport 2009 sur l'élimination des déchets et le SPANC

Monsieur le maire informe l'assemblée sur les charges financières importantes des déchetteries et des ordures ménagères. Des réflexions sont en cours au sein de la communauté de communes pour les diminuer. Les différents rapports sont consultables à la mairie et sur le site communal.

Les membres du conseil municipal n'émettent aucunes observations sur les rapports présentés et les valident à l'unanimité.

9. Questions diverses

- **Allée de la mairie** : Une suite favorable a été réservée à notre demande concernant l'aménagement de sécurité et mise en valeur de l'allée de la Mairie. Une subvention de 7 416,64 € au titre des amendes de police a été accordée.
- **Fonds de compensation pour la T.V.A.** : la somme de 65 595,98 € a été versée au titre de l'année 2010.

****_***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

****_***

Les conseillers,

le maire,